



**LETTRE MENSUELLE**  
**de la section syndicale CFE-CGC**  
**INETUM**

<http://cfecgc-gfi.fr>  
[cgcgfi@free.fr](mailto:cgcgfi@free.fr) / tél 06 83 09 41 92

Sommaire

page 1	Référendum télétravail
pages 2 / 3	Congés forcés, rendez-vous TEAMS CFE-CGC
page 4	Lean, activité partielle, mutuelle
page 5	Confinement ,TUP(s)
page 6	Agenda
page 7	Coordonnées

Contacts en page 7

N° 253 – 30 Octobre 2020

**Référendum**  
**sur le**  
**télétravail**

Question  
posée :

« Validez-vous  
l'avenant à  
l'accord  
relatif au  
télétravail  
signé le 7  
août ? »

Début du  
scrutin :  
15/10/20  
9H00

Fin du  
scrutin :  
21/10/20  
14H00

Nombre  
d'inscrits :  
8849

Nombre de  
votants :  
4693  
53,03%

**OUI : 3174**  
**67,63%**

**NON : 1365**  
**29,09%**

**Blancs :**  
**154**  
**3,28%**

**Référendum télétravail : le « OUI »**  
**l'emporte avec près de 70% des suffrages !**

Le résultat du référendum sur le télétravail est clair. Une **participation élevée** (parmi les scrutins d'entreprise) de **53,03%** (4693 votants sur 8849 inscrits) et une **victoire franche du « OUI » avec 69,93%** des suffrages valablement exprimés (une fois les 154 votes blancs neutralisés).

Nous adressons tous nos remerciements aux 3174 salariés qui, en votant « **OUI** » ont soutenu la position que nous défendions en qualité d'Organisation syndicale signataire (avec la CFDT) de **l'avenant du 7 août 2020 qui renove le cadre d'application du télétravail régulier basé sur le volontariat** tel qu'il était défini dans l'accord de 2011, quant à lui très peu appliqué en dépit de 10 ans d'existence.

Nous avons la conviction que les 1365 salariés qui ont voté « **NON** » parce qu'ils souhaitaient s'opposer à cette rénovation dans l'espoir (hélas vain !) que la Direction reviendrait à la table des négociations avec des dispositions plus avantageuses, finiront par découvrir que le nouveau texte présente des avantages qu'ils n'avaient pas perçus.

**Quoiqu'il en soit, les salariés ont eu le dernier mot et il serait mal venu que quiconque leur conteste le résultat de leur libre expression.**

Désormais, une nouvelle étape commence : celle de la mise en application du texte sur le terrain, à travers tout le territoire national et tous les métiers, tant pour les salariés en agences que pour les salariés en mission chez des clients. Le succès de cette étape sera la résultante de l'ouverture d'esprit de toutes les parties-prenantes.

D'ores et déjà nous encourageons les salariés qui aspirent à insérer une **part stable de télétravail dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles, à le faire savoir par mail à leur manager en précisant la manière dont ils proposent cette organisation, sachant que le texte permet moult combinaisons.** L'acceptation en retour devrait être la norme !

Cependant nous sommes lucides, il faudra sans doute un peu de temps avant que chacun s'approprie parfaitement ce nouveau cadre de travail, d'autant que le contexte particulièrement mouvementé dans lequel nous sommes tous plongés actuellement, génère une instabilité inhabituelle.

Pour autant, le meilleur moyen pour lutter contre cette désorganisation anxiogène et génératrice de stress pour tous, ne serait-il pas de saisir l'opportunité du nouvel accord pour reprendre la main sur notre équilibre vie personnelle / vie professionnelle ?

**Nous comptons sur vos retours de terrain pour nous signaler toute éventuelle difficulté dans sa mise en application.**

**La commission de suivi (2 réunions par an, dont la 1<sup>ère</sup> en avril 2021) sera un véritable outil de contrôle et surtout de pilotage.** La CFE-CGC y tiendra toute sa place et sera force de propositions pour faire évoluer favorablement le texte sur la base des retours d'expérience.



## Divers faits : congés forcés

### **Congés forcés : la 2<sup>ème</sup> vague est bien là !**

Sans état d'âme, exactement comme en 2019, la Direction vient d'enclencher la mécanique infernale des « congés forcés » de fin d'année dont l'objectif essentiel est d'améliorer le résultat 2020 de l'entreprise en réduisant au maximum le solde des CP et RTT d'un maximum de salariés.

Pourtant un maximum de salariés avait déjà dû se départir d'au moins 20J de CP à des dates imposées en juillet/août : on pouvait donc « espérer » que les efforts ayant déjà été faits, la Direction n'allait pas de nouveau appuyer sur le bouton. Eh bien si !

La **CFE-CGC** s'est adressée directement au **PDG** pour dénoncer cette manière de faire.

**Dialogue en 3 étapes : 13 octobre, 15 octobre, 16 octobre.**

#### **13 octobre : interpellation du PDG par la CFE-CGC**

De : Tortochaut Alina <alina.tortochaut@gfi.world>

Envoyé : **mardi 13 octobre 2020 20:47**

À : **Rouaix Vincent** <vincent.rouaix@gfi.fr>

Cc : Laik Nicole <nicole.laik@gfi.fr>; Juvin-Piron Nicolas <nicolas.juvin-piron@gfi.world>; Dumont Anne <anne.dumont@gfi.world>

**Objet : Congés forcés : bis repetita ?**

Monsieur,

De toute part dans le Groupe en France, une offensive concertée semble désormais lancée par le management pour répliquer l'épisode de l'an passé sur la prise de « congés forcés » en fin d'année.

Vous relirez avec attention notre lettre syndicale n° 241 datée du 31/10/19 (en PJ) : page 1 à 5, tout y est !

Devrons-nous la dupliquer sans en changer une virgule pour publier le n°253 qui sera daté du 31/10/20 ?

Ce serait bien regrettable.

Nous savons parfaitement dans quel contexte l'entreprise se trouve et le pays tout entier, nous savons l'aide que l'Etat apporte aux entreprises en cette période inédite et dangereuse. Nous savons aussi les efforts que l'Entreprise fait pour maintenir les salaires et limiter les licenciements même si ces derniers restent malheureusement trop nombreux et prennent souvent le nom trompeur de « ruptures conventionnelles ».

Un grand nombre de salariés ont déjà dû poser 4 semaines de congés cet été à des dates qui ne leur convenaient pas nécessairement, afin d'être en position d'accompagner la reprise économique espérée de septembre. Ils ont fait cet effort parce que la situation est exceptionnelle.

Et c'est ce moment que vous choisissez pour obliger ces mêmes salariés, une seconde fois, à un nouvel effort en ponctionnant ce qu'il leur reste de congés d'ici au 31/12/20 ? Au mépris de la moindre attention concernant leur vie familiale et privée.

Avec un diktat d'obtempérer sous 7 jours, à défaut de quoi les congés seront posés d'office par le management.

Aucune discussion de terrain n'étant possible pour un étalement sur 2021.

Bien évidemment une telle décision de votre part est malvenue, très mal perçue et totalement contreproductive. Pour un gain financier bien minime sur le compte de résultat 2020.

A l'heure où le Groupe a décidé de changer de nom et d'image et demandé à tout le collectif des salariés d'en être les « ambassadeurs », comment vous et vos conseillers, pouvez faire un tel faux pas, commettre une telle erreur ?

C'est incompréhensible.

Mais il est encore temps d'agir pour rectifier le tir. Certains sont peut-être trop zélés dans l'application de vos directives : nous comptons sur votre bon sens pour inverser rapidement l'offensive en cours.

Inetum devrait aisément comprendre que « *Bis repetita non placent* » !

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Le Président Directeur Général d'Inetum, l'expression de nos respectueuses salutations syndicales.

Alina TORTOCHAUT, **Délégué Syndical Central CFE-CGC**, UES Gfi Informatique

#### **15 octobre : réponse du PDG à la CFE-CGC**

**De : Rouaix Vincent**

Envoyé : **jeudi 15 octobre 2020 15:00**

À : **Tortochaut Alina** <alina.tortochaut@gfi.world>

Cc : Laik Nicole <nicole.laik@gfi.fr>; Juvin-Piron Nicolas <nicolas.juvin-piron@gfi.world>; Dumont Anne <anne.dumont@gfi.world>

**Objet : RE: Congés forcés : bis repetita ?**

Madame,

Comme vous le savez et comme l'année dernière, cette démarche est une tendance de fonds, qui d'ailleurs fait partie des usages assez classiques de notre profession. Au-delà de la période compliquée que nous vivons actuellement, qui impose à tous des efforts que nous mesurons et nous saluons, il nous semble indispensable de mettre en place de telles mesures et de les pérenniser.

Bien entendu, nous porterons une attention particulière aux situations critiques ou compliquées.

Je vous prie d'agréer, Madame, mon expression de mes salutations les plus distinguées.

Inetum

Vincent ROUAIX, CEO / **Président-Directeur Général**



## Divers faits : congés forcés (suite)/ « rendez-vous TEAMS »

### 16 octobre : réponse de la CFE-CGC au PDG

**De:** Tortochaut Alina  
**Envoyé:** vendredi 16 octobre 2020 18:30  
**À:** Rouaix Vincent  
**Cc:** Laik Nicole; Juvin-Piron Nicolas; Dumont Anne  
**Objet:** RE: Congés forcés : bis repetita ?

Monsieur,

Vous surprendrais-je en vous disant que votre réponse est une déception ? « nihil nove sub soli ».

Je suppose que vous avez plutôt voulu dire : « cette démarche est une tendance de fond », non pas « une tendance de fonds » ...d'investissement ou autre ?

**Néanmoins, nous avons bien noté que le management doit porter « une attention particulière aux situations critiques ou compliquées » ce qui signifie que les salariés ne doivent pas être traités durement ici, de manière bienveillante ailleurs.**

Nous y veillerons autant qu'il nous sera possible.

En tout cas votre DRH n'a nullement porté ce message lors de la réunion du CSEC de cet après-midi alors qu'elle était interpellée sur le sujet par un élu.

N'oubliez pas de la mettre au courant de votre volonté !

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Le Président Directeur Général d'Inetum, l'expression de nos respectueuses salutations syndicales.

Alina TORTOCHAUT, Délégué Syndical Central CFE-CGC, UES Gfi Informatique



### **Conclusion : faites respecter partout la volonté du PDG !**

Face à un management trop zélé qui s'entêterait à vouloir « siphonner » vos CP avant le 31/12/20, n'hésitez pas à lui rappeler **la volonté du PDG lui-même, clairement exprimée le 15/10/20** (cf supra) :

*« Bien entendu, nous porterons une attention particulière aux situations critiques ou compliquées. »*

Etes-vous vraiment certain que votre situation n'est ni critique, ni compliquée ?

Allons, réfléchissez bien !

En cas d'éventuelle difficulté à convaincre votre management, prenez immédiatement contact avec un de nos représentants.

### **La CFE-CGC met en place des « rendez-vous TEAMS » avec les salariés**

**Nouveau !**

Du fait de la crise sanitaire COVID 19, l'équipe **CFE-CGC** a dû se résoudre à annuler des séries de déplacements qu'elle avait prévues à travers tout le territoire afin d'aller à la rencontre des salariés, dans les agences ou les sites clients.

Plus que jamais pourtant, dans ce contexte bouleversé qui se prolonge, **il est fondamental de garder le contact et de développer une alternative au dialogue de vive voix entre les salariés et les membres de notre équipe.**

**C'est pourquoi nous mettons en place à partir du mois de novembre des « rendez-vous TEAMS » de 13H30 à 14H30 ouverts à tous, sur des thématiques diverses, où nos représentants seront à votre disposition pour vous donner de l'information et répondre à vos questions.**

Les thèmes proposés sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évolution en fonction de vos demandes. Les liens de connexion sont indiqués en regard de chaque date.

**Dates des prochains « Rendez-vous TEAMS de la CFE-CGC » :**

**Jeudi 5 novembre de 13h30 à 14h30 : congés - RTT / télétravail**

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

**Lundi 9 novembre de 13h30 à 14h30 : activité partielle / comités salaires**

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

**Vendredi 20 novembre de 13h30 à 14h30 : télétravail / mutuelle-prévoyance**

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

**Soyez nombreux à vous connecter !**

**En cas de problème ou pour poser vos questions, contactez : [olivier.maulmy@gfi.fr](mailto:olivier.maulmy@gfi.fr)**

## Divers faits ...



### Activité partielle : le point

Comme annoncé dans nos lettres précédentes ce dispositif d'aide de l'Etat a été prolongé pour la période allant du 16 septembre au 15 décembre 2020

chez Gfi Informatique et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2020 chez Gfi Progiciels.

Au jour où nous écrivons ces lignes les données de septembre ne sont pas encore connues car elles résultent du traitement de la paie d'octobre. Or cet indicateur est crucial car il attesterait de la reprise attendue de l'activité pour la rentrée.

à fin août : nombre total **771** dont **EST 7, IDF 355, AURHA 39, Méditerranée 71, Nord 77, Grand Ouest 75, Sud-Ouest 90, Progiciels 57**. Une **décroissance de -29%** par rapport à juillet et de **-42%** par rapport à juin, en rapport avec les prises de congés massives.

à fin juillet : nombre total **1089** dont **EST 14, IDF 444, AURHA 60, Méditerranée 98, Nord 99, Grand Ouest 104, Sud-Ouest 133, Progiciels 137**. Une **décroissance de -18%** par rapport à juin probablement due pour une part à la prise de congés.

à fin juin : nombre total **1327** dont **EST 50, IDF 433, AURHA 93, Méditerranée 99, Nord 120, Grand Ouest 171, Sud-Ouest 155, Progiciels 206**. Une **décroissance de -21%** par rapport à mai probablement due pour une part à la prise de congés.

à fin mai : nombre total **1677** dont **EST 75, IDF 570, AURHA 126, Méditerranée 107, Nord 157, Grand Ouest 286, Sud-Ouest 119, Progiciels 237**. Soit une **croissance de +24%** par rapport à avril.

à fin avril : nombre total **1350** dont **EST 67, IDF 500, AURHA 91, Méditerranée 64, Nord 172, Grand Ouest 200, Sud-Ouest 94, Progiciels 162**.

Même si la Direction, en relais de l'accord de Branche, maintient les salaires nets mensuels des salariés placés dans ce dispositif, **l'impact psychologique négatif sur ces derniers est désormais palpable** : sentiment d'inutilité, inquiétude face à la reprise après un temps d'arrêt plus ou moins long, difficulté d'accès à des formations pour des raisons d'incompatibilité avec le planning des jours d'activité partielle, injonctions contradictoires avec les exigences de certain managers qui sollicitent quand même de l'activité malgré la suspension du contrat de travail mettant les salariés en situation de faute et l'entreprise en risque financier (remboursement des aides de l'Etat) face à un contrôle de l'URSSAF...

Prenez contact avec les représentants **CFE-CGC** pour toute question complémentaire sur ce sujet.

N'hésitez pas à faire appel à la **plate-forme d'assistance psychologique mise en place à l'initiative des partenaires sociaux de la Branche SYNTEC** parmi lesquels la **CFE-CGC**, dont **INETUM** bénéficie à titre gratuit : des professionnels sont à votre écoute !

Pour mémoire les coordonnées à utiliser :

- Appeler le 0 800 737 797 pour une consultation immédiate
- Se connecter à [www.stimulus-malakoffhumanis.com](http://www.stimulus-malakoffhumanis.com) pour une visioconférence ou un chat avec les codes de connexion suivants :  
Identifiant : gfi-ML  
Mot de passe : scs-99ML

Un coup de main ?

Non merci, Pas le temps

Nous sommes trop occupés



### Le Lean Management arrive ! [6]

Comme annoncé dans **nos 5 numéros précédents**, nous poursuivons notre rubrique démarrée en mai dernier (n°248) car cette organisation du travail est déjà en place dans plusieurs projets.

Les chercheurs du Centre d'Etudes de l'Emploi l'avaient déjà mis en évidence il y a 15 ans : dans le **Lean**, les situations de travail ne sont plus simplement répétitives comme c'est le cas dans une organisation taylorienne du travail, mais elles deviennent **plus exigeantes psychologiquement, réduisent les latitudes décisionnelles et suppriment les temps de faible intensité**.

Les salariés les plus fragiles dans leur poste ont progressivement des **difficultés à faire face**, connaissent le **stress**, voire l'**anxiété**. Bref, la **négation des obligations de l'entreprise dans la protection de la santé des salariés** !

### Mutuelle santé et prévoyance : où est le bon sens ?

La commission de suivi de l'accord de prévoyance (décès /arrêt de travail / invalidité) et santé (mutuelle) s'est réunie le 16/10/20.

Le courtier de la Direction a présenté les comptes de résultats du régime de prévoyance. **Ce dernier est déficitaire sur la période 2015-2019 avec un rapport S/P (charges de sinistres/ primes versées) de 143%**.

Le régime est composé de 2 étages en parts presque égales : le 1<sup>er</sup> est le régime de prévoyance de la Branche Syntec (mutualisation d'un grand nombre d'entreprises) très déficitaire à **169%**, et le 2<sup>nd</sup> est une surcomplémentaire propre à INETUM, très bénéficiaire à **69%**.

**Les partenaires sociaux de la Branche ont fait en sorte que les cotisations du 1<sup>er</sup> étage ne subissent pas d'augmentation au 01/01/21 : c'est une bonne nouvelle !**

Mais l'assureur veut compenser son « manque à gagner » du fait du déficit global, en imposant à INETUM **une augmentation d'environ + 6% des cotisations du 2<sup>nd</sup> étage**.

Augmenter ces cotisations alors que le régime correspondant est largement bénéficiaire : **absurde !** La **CFE-CGC** et les autres syndicats ont dénoncé cette manière de faire et se sont fermement opposés à de telles augmentations. Les discussions sont encore en cours avec l'assureur **Malakoff-Humanis**.

Concernant la mutuelle, son compte de résultat sera probablement bénéficiaire en 2020 au vu de la chute très importante de la consommation médicale à cause du confinement de début d'année.

**Cependant, comme l'an passé, la Direction a de nouveau refusé** la mise en place d'un dispositif obligatoire (donc peu onéreux : 0,47€ par salarié et par mois) permettant d'éviter à tous la très mauvaise surprise des dépassements d'honoraires (pouvant atteindre plusieurs milliers d'Euros) en cas d'hospitalisation et d'interventions de médecins « non OPTAM ».

Ainsi, **d'un côté (prévoyance)** la Direction s'apprête à imposer à tous des augmentations de cotisation poussées par l'assureur, sans aucune amélioration de garanties, de l'autre (mutuelle), elle refuse la mise en place d'un dispositif d'amélioration des garanties pour un coût très faible (0,47€ par salarié /mois). **Absurde ! Un retour au bon sens est vivement souhaité !**

**Divers faits...**

**NB :** Déjà publié le mois dernier sous **Gfi**, nous procédons à une 2<sup>nd</sup>e publication de cet article sous **INETUM** car, si le nom de l'entreprise a changé, ses méthodes, elles, n'ont visiblement pas évolué !

-----

**Train de TUP au 31/12/20 : Addstones, Gfi BT, Gfi CIS, Cynapsis France et Roff France fusionnent dans Gfi Informatique, BDOC dans Gfi Progiels**

La crise aura joué un rôle d'accélérateur : Gfi profite du contexte pour simplifier son organigramme juridique. **362 salariés sont priés de monter à bord du TGV qui les emmènera au 31/12/20 dans Gfi Informatique INETUM** tandis que **49 arriveront dans Gfi Progiels**. Parallèlement, le « lami noir social » est lancé : adieu Participation pour les uns (BDOC et Gfi BT), diminution de la part patronale des Tickets-Restaurant pour d'autres, baisse des salaires nets pour certains en raison des taux de cotisation retraite plus élevés et d'un calcul de la prime de vacances Syntec moins avantageux, en contrepartie, pour les plus chanceux, attribution d'un jour de congé de plus (Addstones).

**Bref des fortunes inégales, mais une constante : jamais de compensation via une intégration dans la rémunération brute des avantages conquis dans les entités de départ, donc, une baisse du net pour quasiment tous.** La méthode est inscrite dans l'ADN du Groupe Gfi d'**INETUM**.

La situation qui en résulte est particulièrement injuste pour les salariés concernés qui ont tous contribué positivement aux résultats du Groupe. **Elle génère du ressentiment qui se traduira tôt ou tard par un désengagement nuisible pour l'entreprise.** Les Directeurs opérationnels et la Direction des ressources humaines marchent la main dans la main : tout le monde trouve la méthode « normale ». **N'ont-ils pas conscience d'avoir dégoupillé une grenade ?**

Le PDG qui voit sa rémunération indexée sur la croissance du chiffre d'affaires du Groupe (ce n'est pas compliqué car il suffit d'emprunter aux banques puis d'acheter des entreprises à vendre), mais continue impunément à tondre les salariés comme des moutons à l'occasion de ses opérations de réorganisation interne. Souvenez-vous de la disparition de 800K€ de Participation pour 2018 et autant pour 2019, lors du train de TUP de 2018 ! Jamais compensés non plus.

**Cette spoliation « tranquille » aura des conséquences délétères. C'est juste une question de temps.**

**Confinement : « bis repetita » !**

Après le rappel en agence (ou site client) des salariés, édicté par la Direction d'**INETUM** (ex Gfi) lors des semaines précédentes, dont nous parlions dans notre n° 252 daté du 30/09/20, nous voici confrontés, par la décision du gouvernement, à une **nouvelle période de confinement à partir du 30/10/20** et « au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020 ».

Cette décision, pose la question de la manière dont elle a été prise : **la balance bénéfices-risques penche-t-elle réellement du côté du contrôle de l'épidémie par le confinement de 67 millions de français ?** Quels enseignements ont été tirés du confinement du printemps dernier ? Les indicateurs qui ont été utilisés pour déclencher celui de l'automne sont-ils fiables, dénués de biais voire de conflits d'intérêts ?

Sans nier qu'il se passe effectivement quelque chose sur le front de l'épidémie, l'enfermement de toute la population aura de multiples **répercussions graves sur les plans sanitaires** (ex : retard de diagnostic de maladies graves induisant des pertes de chances), **sociaux** (ex : isolement et déclin accéléré des personnes âgées, entrave au développement du langage par les enfants du fait d'enseignants masqués) et **économiques** (ex : les petites entreprises de certaines branches professionnelles ne se relèveront jamais : restauration etc).

**L'ensemble de ces conséquences n'est-il pas plus important que les effets bénéfiques attendus d'une 2<sup>nd</sup>e période de confinement généralisé ?**

Pourtant les populations qui risquent de contracter une forme grave de la maladie sont désormais bien connues : alors **pourquoi ne pas préférer des mesures alternatives ciblées** tout en redonnant de la liberté de prescription aux médecins de ville ?

Il ne faut pas oublier non plus que **l'hôpital public a perdu 69000 lits en 15 ans du fait d'une gestion néo libérale** issue du modèle de gestion des grandes entreprises et qu'en dépit de **mouvements sociaux très durs** visant à tirer le signal d'alarme, rien n'a été fait !

La période qui s'ouvre devant nous mettra à rude épreuve la **santé mentale des citoyens** du fait de la perspective d'être enfermés pendant une longue période. **Le télétravail obligatoire à 100% n'est pas la panacée** car il n'est pas possible pour tous dans de bonnes conditions en raison des cadres personnels de vie très disparates. Cela doit être pris en compte par la Direction d'**INETUM**.



## **Cela s'est passé en octobre :**

**1<sup>er</sup> octobre :** annonce par le PDG de la nouvelle identité du Groupe Gfi à partir de 2021 : **INETUM** est né !

En raison des multiples précautions imposées par la crise sanitaire, c'est à une simple **réunion virtuelle que les salariés ont été conviés ce 1<sup>er</sup> octobre** afin de prendre connaissance du nouveau nom de leur entreprise. Dommage car l'événement méritait mieux.

Les créatifs ont finalement trouvé ce fameux mot qui se prononce facilement et de manière identique dans toutes les langues pratiquées dans les 27 pays du Groupe. La rupture est effectivement totale avec l'ancien nom Gfi.

La consonance latine (bien que le mot n'existe pas dans cette langue ancienne) permet de garder un lien avec le pays d'origine du Groupe : la France). Mais au fait, quel a été le coût de cette opération qui est loin d'être terminée ?

**Du 7 au 14 octobre :** réunions CFE-CGC d'information en Ile de France

Les représentants CFE-CGC d'Ile de France ont tenu des réunions d'informations sur les sites Gfi de **Monge, Mozart, Saint Ouen et Meudon** et remercient tous ceux qui se sont rendus disponibles pour participer à ces échanges. Les questions furent nombreuses et révélatrices du contexte incertain.

**Du mercredi 15 octobre au mercredi 21 octobre :** référendum pour l'approbation de l'accord Télétravail signé le 07/08/20 par la CFE-CGC et la CFDT

A la question posée : « *Approuvez-vous l'avenant à l'accord relatif au Télétravail ?* », **70%** d'entre vous ont répondu **Oui**.

Nous leur adressons tous nos remerciements. L'accord est désormais applicable. Nous encourageons donc les salariés qui sont **volontaires pour insérer du télétravail régulier sur un horizon d'un an** (durée de l'avenant au contrat de travail qui devra être formalisé) à en faire la demande à leur management.

**16 octobre :** réunion de la commission de suivi prévoyance-santé (3 sujets)

**Invitée surprise :** une possible (probable ?) augmentation au 01/01/21 de la cotisation au régime de prévoyance(cf page 4, à suivre d'ici au 31/12/20) imposée par l'assureur.

**Refus catégorique de la Direction** de mettre en place une garantie nouvelle et obligatoire dans la mutuelle santé (coût supplémentaire de **0,47€** par salarié et par mois) à savoir : un « renfort hospitalisation » (cf page 4).

**26 octobre :** réunion conclusive de la commission paritaire pour la négociation sur le handicap

Malgré notre insistance, la Direction a refusé de prendre en considération le handicap psychique (burnout ...), et la situation des aidants familiaux. Elle semble préférer une posture d'affichage plus qu'un engagement réel de moyens pour la prévention du handicap ou l'accueil de salariés porteurs de handicap.

La négociation est terminée et l'accord ouvert à la signature des Organisations Syndicales jusqu'au 10/11/20. La signature de la **CFE-CGC** est en cours de réflexion.

## **Prévisions pour novembre :**

**4 novembre :** réunion de la commission paritaire

Les sujets suivants devront y être traités :

- concertation sur les **mesures à mettre en place dans INETUM suite à la nouvelle période de confinement** décidée par le gouvernement le 27/10/20,
- **accord de transformation du statut social des salariés ex SIS** fusionnée dans Gfi Progiciels,
- **impacts de la crise sur les rémunérations variables et concertation pour les limiter,**
- **NAO** (négociations Annuelles Obligatoires) sur la **politique salariale 2021.**

**5 novembre 13H30-14H30:** « les rendez-vous TEAMS de la CFE-CGC »

Du fait de la nouvelle période de confinement, la **CFE-CGC** inaugure un **nouveau format de réunions avec les salariés** pour garder le contact et répondre à leurs préoccupations (cf page 3) .

Thèmes proposés pour cette réunion : **congés-RTT / télétravail / questions diverses**

**9 novembre 13H30-14H30:** « les rendez-vous TEAMS de la CFE-CGC »

Thèmes proposés pour cette réunion : **activité partielle / comités salaires / questions diverses**

**13 novembre :** réunion de la COMECO (commission économique) du CSE Central.

Conformément à l'engagement pris par le PDG de venir présenter au CSE Central, la situation économique trimestrielle d'INETUM, la COMECO se réunira en amont en présence du Directeur financier et du Cabinet d'expertise comptable ADECO du CSE Central pour une **revue de T3 2020** et les perspectives T4 2020 et démarrage 2021.

**18 novembre :** réunion du CSE Central

Parmi d'autres sujets, l'**intervention du PDG** pour une **revue détaillée de la situation économique du Groupe** pour T3 2020, les perspectives T4 2020 et le démarrage de 2021.

**20 novembre 13H30-14H30 :** « les rendez-vous TEAMS de la CFE-CGC »

Thèmes proposés pour cette réunion : **télétravail / mutuelle-prévoyance / questions diverses**

**25 novembre :** réunion de la commission paritaire

Poursuite des négociations sur les thèmes annoncés pour la réunion du 03/11/20

**30 novembre : J-1 avant le déconfinement ?**

Possible ou pas, il faut en tout cas l'envisager et l'espérer car l'enfermement prolongé d'une population n'est certainement pas la réponse la plus satisfaisante au problème posé.



## Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

Alina TORTOCHAUT Olivier MAULMY	Délégué Syndical Central UES Délégué Syndical Central adjoint UES	☎ 06 83 09 41 92 ☎ 07 87 16 17 19	<a href="mailto:alina.tortochaut@cfecgc-gfi.fr">alina.tortochaut@cfecgc-gfi.fr</a> <a href="mailto:olivier.maulmy@cfecgc-gfi.fr">olivier.maulmy@cfecgc-gfi.fr</a>
<b>Gfi Informatique</b>			
IDF	Olivier MAULMY	☎ 07 87 16 17 19	<a href="mailto:olivier.maulmy@cfecgc-gfi.fr">olivier.maulmy@cfecgc-gfi.fr</a>
	Katia LESPINE	☎ 06 49 57 18 48	<a href="mailto:katia.lespine@cfecgc-gfi.fr">katia.lespine@cfecgc-gfi.fr</a>
	Ludovic BOULLIN	☎ 06 76 28 46 99	<a href="mailto:ludovic.boullin@cfecgc-gfi.fr">ludovic.boullin@cfecgc-gfi.fr</a>
	Bruno DAVID	☎ 06 60 99 28 16	<a href="mailto:bruno.david@cfecgc-gfi.fr">bruno.david@cfecgc-gfi.fr</a>
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93	<a href="mailto:benoit.wenk@cfecgc-gfi.fr">benoit.wenk@cfecgc-gfi.fr</a>
OUEST	Pascal HOUSSIN	☎ 06 98 38 41 55	<a href="mailto:pascal.houssin@cfecgc-gfi.fr">pascal.houssin@cfecgc-gfi.fr</a>
NORD	Brigitte DURIEZ	☎ 07 60 14 82 33	<a href="mailto:brigitte.duriez@cfecgc-gfi.fr">brigitte.duriez@cfecgc-gfi.fr</a>
RHONE-ALPES- AUVERGNE	François LECLUSE	☎ 07 80 02 68 59	<a href="mailto:francois.lecluse@cfecgc-gfi.fr">francois.lecluse@cfecgc-gfi.fr</a>
	Bruno MAZALE	☎ 06 16 12 71 27	<a href="mailto:bruno.mazale@cfecgc-gfi.fr">bruno.mazale@cfecgc-gfi.fr</a>
MÉDITERRANEE	Guy DECHELETTE	☎ 06 75 71 42 62	<a href="mailto:guy.dechelette@cfecgc-gfi.fr">guy.dechelette@cfecgc-gfi.fr</a>
SUD OUEST	Alina TORTOCHAUT	☎ 06 83 09 41 92	<a href="mailto:alina.tortochaut@cfecgc-gfi.fr">alina.tortochaut@cfecgc-gfi.fr</a>
<b>Gfi Progiels</b>			
Lyon Tangram	Alain JANKOWSKI	☎ 06 06 43 94 60	<a href="mailto:alain.jankowski@cfecgc-gfi.fr">alain.jankowski@cfecgc-gfi.fr</a>
Saint Ouen	Alina TORTOCHAUT	☎ 06 83 09 41 92	<a href="mailto:alina.tortochaut@cfecgc-gfi.fr">alina.tortochaut@cfecgc-gfi.fr</a>
Metz	Bertrand KLOSTER	☎ 06 23 83 03 50	<a href="mailto:bertrand.kloster@cfecgc-gfi.fr">bertrand.kloster@cfecgc-gfi.fr</a>
Montpellier	André NEBLE	☎ 06 83 09 41 92	<a href="mailto:andre.neble@cfecgc-gfi.fr">andre.neble@cfecgc-gfi.fr</a>
La Défense	Anne GOEPFERT	☎ 06 83 09 41 92	<a href="mailto:anne.goepfert@cfecgc-gfi.fr">anne.goepfert@cfecgc-gfi.fr</a>
Nancy-Dijon	Daniel AKNINE	☎ 06 73 37 55 76	<a href="mailto:daniel.aknine@cfecgc-gfi.fr">daniel.aknine@cfecgc-gfi.fr</a>
<b>Hors UES</b>			
METAWARE	Gilles ROLLAND DE RENGÉ	☎ 06 09 10 04 62	
	Najib EL CADI	☎ 06 62 16 95 08	
ADDSTONES	Vinh Bao NGUYEN	☎ 06 41 73 23 56	

<http://www.cfecgc-gfi.fr>



Alina Tortochaut  
Port : 06 83 09 41 92

[cgcgfi@free.fr](mailto:cgcgfi@free.fr)



**Vous aussi, rejoignez la CFE-CGC !**

**Adhérez en ligne :**

<http://www.fieci-cfecgc.org/rejoignez-nous/>

